

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE extraordinaire du 25 novembre 2025

RPI Les Chavannes en Maurienne / La Chapelle

Etaient présents :

Représentant les municipalités :

Mme Noyel, conseillère municipale à La Chapelle.
Mme Maurice, conseillère municipale à La Chapelle.
Mme Reffet, conseillère municipale à La Chapelle.
Mr Cécille, maire de Les Chavannes en Maurienne.
Mr Bonnetti, adjoint de Les Chavannes en Maurienne.

Représentant l'Education Nationale :

Mme Revellat, directrice à Les Chavannes en Mne.
Mr Peyrigue, remplaçant en charge de la direction à La Chapelle
Mme Rancurel, DDEN (Délégué Départemental de l'EN).

Représentant les parents d'élèves :

Mme Aïli (école de Les Chavannes en Mne).
Mr Wantelet (école de Les Chavannes en Mne).
Mme Henry-Costel (école de La Chapelle).
Mme Blasco (école de La Chapelle).

Etaient excusés :

Mr Thenail, Inspecteur de l'Education Nationale.
Mr Goyet, conseiller municipal à La Chapelle.
Mme Dalla Costa, conseillère municipale à La Chapelle.
Mr Costel, maire à La Chapelle.

Mr Tedesco, conseiller municipal à Les Chavannes.

Mr Darmezin, conseiller municipal à Les Chavannes.
Mme Darmezin, adjointe à Les Chavannes en Maurienne.

Ordre du jour : Demande de renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

Les membres du conseil d'école se positionnent à l'unanimité pour le renouvellement des horaires scolaires actuels pour la rentrée 2026.

pour l'école de La Chapelle

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 8h30 - 11h30 | 8h30 - 11h30 | 8h30 - 11h30 | 8h30 - 11h30 |
| 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 |

pour l'école des Chavannes en Maurienne

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 8h45 - 11h45 | 8h45 - 11h45 | 8h45 - 11h45 | 8h45 - 11h45 |
| 13h45 - 16h45 | 13h45 - 16h45 | 13h45 - 16h45 | 13h45 - 16h45 |

*Compte rendu rédigé le 25/11/2025
par M. Peyrigue
directeur par intérim à l'école de La Chapelle*



